

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA - DA COSTA – DE BRUIN – DELOT M. – DEROUELLE – GUILLOT M. – SCHWENTER - SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC - BOUCHERON – CARRA - CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU G – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU J.L. – DELOT - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – MORINIERE - PARIGOT – QUOIRIN – ROUSSELLE – TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs, BIOT, COURSIMAULT, MAILLARD, MATIVET, PORCHER, Mesdames DELCROIX, ETIENNE et TISON, lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs PARIGOT, BLAUVAC, DELOT, JUSSOT, GAILLOT S., ROUSSELLE, Madame SEUVRE et Monsieur CORNIOT

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BOUROTTE et Messieurs DELAVALT, CLERIN, GAILLOT M., RAMON

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE – CHOIX DU DÉLEGATAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Messieurs Jean Luc DELAGNEAU et Jean Claude CARRA., 1 abstention (M. Sylvain QUOIRIN) et 37 voix pour

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat et ses annexes qui prendront effet le 1er janvier 2026 et se termineront le 04 avril 2029.
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ENVIRONNEMENT – AEP & EU – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CHOIX DU DÉLEGATAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Messieurs Jean Luc DELAGNEAU et Jean Claude CARRA.), et 38 voix pour

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat et ses annexes qui prendront effet le 1er janvier 2026 et se termineront le 28 février 2030 ;
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENTS DES TERRITOIRES – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
MERCY	REFECTION CHAUFFAGE SALLE DES FETES	2 006,38 €	60 %	1 204 €
MERCY	REFECTION LOGEMENT COMMUNAL	1 299 €	60 %	780 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE – DEMANDES D'AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES – LECLERC EXPRESS – BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **STATUE** sur cette demande de dérogation au repos dominical pour les dates suivantes : 01/11/2026 - 08/11/2026 - 15/11/2026 - 22/11/2026 – 29/11/2026 - 06/12/2026 – 13/12/2026 - 20/12/2026 – 27/12/2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de cession.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE POUR LE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. Jean-Luc DELAGNEAU, 1 abstention (M. Jean-Claude CARRA) et 38 voix pour

- **APPROUVE** l'émission des titres de recettes, correspondant au reversement de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau, collectée par les communes, tels que définis ci-dessous

Communes	Montants
Bellechaume	2 782,16 €
Brienon sur Armançon	24 421,13 €
Esnon	1 717,72 €
Neuvy Sautour	3 778,90 €
Lasson	685,74 €
Mont Saint Sulpice	4 030,49 €
Ormoy	3 141,67 €
Paroy en Othe	461,34 €
Saint Florentin	27026,34 €
Venizy	8 394,61 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement joint à la présente délibération.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – SIAEP DE VILLIERS-VINEUX – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DEMOUSTICATION (SDDEA) ET SA REGIE

Les représentants des communes de Butteaux, Percey, Soumaintrain et Villiers-Vineux ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** l'adhésion du syndicat mixte dénommé « SIAEP de Villiers Vineux » au Syndicat mixte de l'eau, de l'Assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoüstication (SDDEA) et sa Régie à compter du 1er janvier 2026 ;
- **PREND ACTE** que cette adhésion entrainera la dissolution du SIAEP de Villiers Vineux et, par voie de conséquence, l'intégration de la Communauté de communes Serein et Armançe au sein du SDDEA pour le territoire des communes de Butteaux, Percey, Soumaintrain et Villiers Vineux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE D'HERY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune d'Héry pour un montant de 160 000 euros
 - 150 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 10 000 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE D'HERY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune d'Héry et la Communauté de communes Serein et Armançe au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE DE NEUVY-SAOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de NEUVY SAUTOUR et la Communauté de communes Serein et Armanche au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE D'ORMOY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune d'ORMOY et la Communauté de communes Serein et Armanche au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal ;

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE DE VENIZY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de VENIZY et la Communauté de communes Serein et Armanche au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE D'HERY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune d'Héry et la Communauté de communes Serein et Armanche au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE NEUVY-SAUTOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de NEUVY SAUTOUR et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE D'ORMOY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune d'ORMOY et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE VENIZY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de VENIZY et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 611 – Prestation de services	- 32 000.00 €
- 657381 – Subvention MSP	32 000.00 €
Total	0.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE MSP – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 6162 – Prime d'assurance 32 000.00 €

Total 32 000.00 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 7741 – Subvention Budget Principal 32 000.00 €

Total 32 000.00 €

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE BEAUMONT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de BEAUMONT et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE CHEU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de CHEU et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE DE SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de SAINT FLORENTIN et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de SAINT FLORENTIN et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE EAU POTABLE – COMMUNE DE MERCY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, au titre de la compétence EAU POTABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE MERCY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de MERCY et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE VERGIGNY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens, à conclure entre la commune de VERGIGNY et la Communauté de communes Serein et Armance au titre de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du procès-verbal.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- | | |
|--|---------------|
| - 2051 – CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES | 25 000.00 € |
| - 21531 – RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU | - 25 000.00 € |

TOTAL : 0.00 €